

Avis commun du Conseil Supérieur des Bibliothèques Publiques et du Conseil du Livre relatif à la promotion de la lecture publique

Les Conseils soulignent auprès de Monsieur le Ministre la nécessité de focaliser le projecteur médiatique sur le secteur des bibliothèques publiques aujourd'hui délaissé par les pouvoirs publics.

Les Conseils rappellent que, depuis la moitié du XIXème siècle, la Belgique francophone a fait œuvre importante en matière de lecture publique. Cependant ce passé ne peut être valorisé comme seul titre de gloire et, aujourd'hui, la Communauté française se doit de sensibiliser les médias, le monde politique et l'opinion publique

- à l'importance du secteur de la lecture publique ;
- au présent et à l'avenir de la lecture publique afin de lutter contre le préjugé selon lequel les bibliothèques, aujourd'hui, seraient devenues inutiles.

Certaines vérités montrant l'importance de la lecture publique doivent être rappelées avec force. Ainsi :

- les bibliothèques publiques comptent quelque 790 000 inscrits en Communauté française.
 Les usagers de plus de 18 ans représentent environ 11% de la population francophone,
 ce qui est nettement plus que le pourcentage de population fréquentant les théâtres;
- les bibliothèques alimentent de manière importante le secteur économique du livre et des médias;
- la bibliothèque publique est aujourd'hui le seul lieu où un public adulte peut disposer, à coût réduit, de biens et services culturels devenus indispensables (livres, cédéroms, accès à l'internet, ...) et s'ouvrir ainsi à la société de la connaissance;
- la bibliothèque moderne ne doit pas être présentée comme une « annexe de l'école » mais doit au contraire conserver sa spécificité culturelle ;
- la bibliothèque moderne joue également un rôle éthique et créatif de régulation et de vigilance critique dans une société où la culture est de plus en plus souvent perçue en termes strictement économiques, comme une espèce d' « industrie de pointe » ;
- la lecture publique manque cruellement des moyens financiers qui lui permettraient d'assurer son évolution vers la société de la connaissance dans des conditions optimales ;
- le bibliothécaire et le libraire ont de plus en plus de points communs et de complémentarités en tant que promoteurs du livre.

A cette fin, les Conseils suggèrent à Monsieur le Ministre :

D'organiser des campagnes régulières de promotion de la lecture publique

Ce type de campagne a déjà démontré son efficacité en 1997 (spots télé et affiches de 20 m2 présentant un rameur et soulignant diverses facettes des bibliothèques). Malheureusement, les budgets ont manqué depuis lors pour renouveler voir amplifier ce type de campagne de promotion.

De médiatiser par un partenariat avec les radios et télévisions locales et/ou avec les radios et télévisions de service public

Il s'agirait de passer des accords de partenariat avec ces radios-télévisions afin d'obtenir une durée d'antenne hebdomadaire qui soit réservée au livre. L'émission serait retransmise depuis une bibliothèque et s'efforcerait de montrer la modernité de la bibliothèque (plans sur des ordinateurs par exemple) et le bénéfice que le public potentiel est susceptible d'en tirer. A certains égards, les radios-

télévisions (de service public en tout cas) sont confrontées aux même défis éducationnels que les bibliothèques. Il faudrait donc discuter de ce projet avec les plus hautes instances décisionnelles en matière d'audiovisuel.

Dans le même ordre d'idées, un nouveau concept d'émissions littéraires pourrait être mis à l'étude.

D'organiser des rencontres régulières dans les bibliothèques publiques à l'instar des bibliothèques scientifiques et philosophiques

Les bibliothèques philosophiques et scientifiques ont rencontré un franc succès. Le but de ces opérations est de renforcer la convivialité des bibliothèques et de montrer qu'elles sont des lieux de débat, d'échange critique et d'ouverture sur le monde. Les programmes sont à envisager sur deux ou trois ans. Le rapport à l'écriture et à la narration est l'un des thèmes qui pourrait être retenu.

> De monter une exposition itinérante sur la lecture publique

Dans ses dimensions et dans ses ambitions, cette exposition serait comparable à l'exposition « Ecrivains au présent » montée naguère par le Service de la Promotion des Lettres. Elle pourrait circuler partout en Communauté française.

*

* *